

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'ITTERSWILLER



PROCES VERBAL

(Sur convocation du 31/05/2023)

Séance du mardi 17 octobre 2023 à 19h – Caveau de la mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Delphine KELLER, Rachel JOST, Mathilde PAUMA, Lionel HALTER, Eric SCHWARTZ, Conseillers

Absents excusés : Brigitte MARCHAL, Florian HEINRICH

Secrétaire de séance : Marina SCHISSELE

17.10.23 – 01– Approbation du PV de la séance du 24 juillet 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité sans observation le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 24 juillet 2023.

17.10.23 – 02– Approbation de la convention de gré à gré - Baux de chasse communaux pour la période 2024 - 2033

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 11 octobre 2023,

EXPOSE

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La commission consultative communale ou intercommunale de chasse doit émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et si les conditions sont réunies, sur les conventions de gré à gré.

Si le droit de propriété pour le lot n°1 trouve à s'exercer ET si le locataire sortant du lot concerné a fait valoir son droit de propriété dans les formes et délais réglementaires, la passation d'un nouveau bail interviendra soit par une convention de gré à gré soit après une procédure d'adjudication.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale, d'approuver la ou les conventions de gré à gré, lorsque les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de cette procédure sont remplies, en particulier l'exercice du droit de priorité.

Après approbation par le Conseil Municipal, la convention pour chacun des lots concernés doit être signée par le maire et le locataire avant le 2 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour le lot n°1, lot unique de la commune,

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci qui a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- Approuve la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec le locataire au prix de 950€
- Autorise le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

17.10.23 – 03– Approbation et Consultation Appel d'Offres - Opération rénovation et optimisation de l'éclairage public

En séance du 23 juin 2022, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public pour un coût fixé à 115 911,31€ TTC.

Après étude de conception par LSM Ingénierie, la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 5 septembre 2023, selon la procédure de l'appel d'offres.

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 6 octobre 2023 pour remettre une offre.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants : valeur technique pour 60% et prix pour 40%, avec pour résultat :

- Proposition Eiffage Energie Système : 100%
- Proposition SOBECA : 88,47%
- Proposition SOGECA : 93,9%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « sous contrôle de l'Etat dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés »,

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert à la procédure adaptée ;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant la nécessité de rénover l'éclairage public de la commune ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Entendu le rapport présenté le 17 octobre 2023 par Monsieur LEBEL, de chez LSM Ingénierie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relevant de la procédure d'appel d'offre, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché
- D'attribuer le marché à la société Eiffage Energie Systèmes, sous réserve qu'elle produise une attestation fiscale et sociale

Nombre de suffrage exprimé : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstention : 0

17.10.23 – 04– Approbation Factures – Pompe à eau et taille Haie

Monsieur le Maire présente les factures de l'entreprise BEYLER & Fils à Barr, portant sur l'achat de matériel pour la commune, suite à dysfonctionnement irréparable - pour :

- Pompe à eau Honda – montant : 495.89€ + petit matériel : 58.30€
- Débroussailleuse Honda – montant : 210.49€

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'achat de la pompe à eau et de son matériel, et de la débroussailleuse pour un montant de 764,68€ TTC.

17.10.23 – 05– Présentation de devis – Sani Chauffe

Monsieur le Maire présente les devis émanant de la société Sani Chauffe portant sur le remplacement des chauffe-eau électriques au niveau de la salle polyvalente et du logement du Presbytère.

Ces deux équipements ne sont plus en état de marche.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- Le devis du remplacement à la salle polyvalente pour un montant de 1097.89€ TTC
- Le devis du remplacement au logement du Presbytère pour un montant de 1377,92€ TTC

17.10.23 – 06 – Présentation de devis – Arbre

Monsieur le Maire présente le devis de la société HERZOG pour le remplacement d'un arbre sur la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- Le devis pour la fourniture et la plantation d'un malus coccinella pour un montant de 420,00€ TTC

17.10.23 – 07 – Automatisation des accès aux toilettes publics et à l'église

L'accès à l'Eglise et aux toilettes publiques présents dans la commune est aujourd'hui manuel. Une personne se charge chaque jour d'ouvrir et de fermer les différents lieux, afin d'éviter tout squats ou dégradations éventuelles.

Il est souvent compliqué de remplacer la personne qui s'en charge bénévolement si elle vient à être absente.

Dans ces conditions, le Maire présente les devis de la société Specht Marc pour l'électrification des portes d'entrées de l'église et des toilettes publiques.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- le projet d'électrification des entrées à l'église et aux toilettes publiques
- le devis pour l'électrification de l'ouverture de la porte des WC publics pour un montant de 919,00€ HT

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter le projet de l'électrification de l'ouverture de la porte de l'Eglise à l'année prochaine, afin d'étudier plusieurs solutions et mettre en lien avec d'éventuels autres projets de rénovation de l'église

17.10.23 – 08 – Aménagement place Schernetz

Afin de compléter l'offre de jeux proposé aux enfants place Schernetz, Monsieur le Maire présente un devis de la société SATD proposant des aires de jeux complémentaires.

Ce nouvel aménagement pourrait entrer dans un projet global d'actions menées dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du label « 4 fleurs » de la commune.

Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de solidarité territoriale de la CEA.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- le projet d'agrandissement de l'aire de jeux ouverte au public de la place Schernetz
- le devis de la société SATD pour l'achat :
 - o d'une balançoire nid d'oiseau pour un montant de 3434,00€ HT
 - o d'un parcours d'équilibre pour un montant de 1350,00€ IIT

17.10.23 – 09 – Avenant à la convention de mise en œuvre de la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre d'un changement de partenaire pour service numérique, la commune pourra être amenée à modifier par avenant l'opérateur de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Vu la convention initiale signée le 17 janvier 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le nouvel avenant.

17.10.23 – 10 – Présentation projet réhabilitation du parking

La commune souhaite acquérir, via l'EPF, le parking situé au centre du village.

Afin de le réaménager, pour les résidents et les touristes de passages

A terme, la construction d'un nouveau local de stockage pour le service technique de la ville y est également envisagée.

Dans ces optiques, Monsieur le Maire présente une première proposition d'aménagement du parking, pour avoir une idée de ce qu'il serait possible de faire.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- L'idée d'un projet de réaménagement du parking lorsque la parcelle sera propriété de la commune

17.10.23 – 11 – Titularisation Jean LIENHARD

Pour faire face à une recrudescence du travail durant la période estivale, la commune a engagé un agent technique contractuel – Jean LIENHARD – pour une durée de trois mois du 1^{er} aout 2023 au 31 octobre 2023.

Après une période de forte activité, Monsieur Lienhard ayant fait preuve d'un grand sérieux et d'une grande implication dans son travail, il est proposé de reconduire son contrat – pour une durée d'un an. A la suite de ce nouveau contrat, une titularisation pourra lui être proposée si l'agent est intéressé.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- La reconduction du contrat de M. Jean Lienhard, sous les mêmes conditions que son contrat initial – grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel, indice brut 473, indice majoré 412 pour une durée hebdomadaire de service de 20H00 – pour une durée d'un an

17.10.23 – 12 – Rénovation des autels et porte coupe-feu de l'église

Monsieur le Maire présente le devis pour l'installation d'une porte coupe-feu à l'église.
Il sera aussi nécessaire de changer les autels

Les devis n'étant pas arrivés à temps, il n'est pas possible de présenter l'ensemble.

Il convient également de s'entretenir en amont avec le Conseil de Fabrique sur les besoins précis pour ces travaux.

Le projet sera présenté plus précisément lors d'un prochain conseil municipal.

17.10.23 – 13 – 40^{ème} anniversaire – village fleuri 4 fleurs

En 2024, la commune fêtera les 40 ans du label « village fleuri 4 fleurs »

Pour l'occasion, Monsieur le Maire propose d'organiser au courant de l'année un évènement et présente des projets de goodies liés.

Sont proposés :

- Une banderole à mettre en place dans la rue principale
- Des calendriers
- Des stylos

Présentations de divers devis et échantillons de produits.

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- La mise en place d'une banderole à l'occasion du 40^{ème} anniversaire
- L'organisation d'un évènement – en attente de proposition concrète d'animation
- L'achat de stylos et calendriers, à remettre aux riverains de la commune

Le conseil municipal autorise le Maire à se mettre en relation avec les différentes entreprises et signer les bons de commandes relatifs aux différents produits convenus.

17.10.23 – 14 – Avenant au contrat de concession pour la distribution d'électricité (PPI)

La commune d'Itterswiller, Electricité de France et Enedis ont conclu en 2020, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire.

Le contrat de concession comporte un cahier des charges intégrant un schéma directeur des investissements, établi sur la durée du contrat, ainsi qu'un programme pluriannuel des investissements pour la période 2021-2023.

Ce programme arrivant à son terme, Enedis a présenté lors de la réunion du 13 avril 2023 un bilan technique et financier de la période écoulée.

A la suite de cet échange, les parties ont convenu d'intégrer au Contrat de concession, par voie d'avenant, le programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la période 2024-2027, qui succède au PPI de la période 2021-2023

Le conseil municipal à l'unanimité autorise

- le Maire à signer l'avenant du second Plan Pluriannuel d'Investissement.

17.10.23 – 15 – Divers et Communication

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- Du projet de numérisation des actes d'état civil – société Numérize

Pour un meilleur archivage dans le temps / coût assez important : voir pour mettre au budget de l'année prochaine

- Photo du siècle : la société Arbre à Images a repris contact avec la Mairie pour faire une photo des habitants – 20 ans après

Relance un peu tardive, plus possible cette année – propose de faire la photo l'année prochaine

- Dates à retenir :
 - o Cérémonie du 11 Novembre à 11h – verre de l'amitié servi après au caveau de la mairie
 - o 17 novembre : installation des décorations de Noël
 - o 18 novembre : lancement des décorations de Noël
 - o 5 janvier 2024 : soirée des Vœux du Maire à 19h
 - o 27 janvier 2024 : repas des Aînés – il est proposé de prévoir une animation vers 16h pour petits et grands
- Point sur la situation de Monsieur Nicolas PIERSON

Le Maire,
Vincent KIEFFER



La secrétaire de séance,
Marina SCHISSELE

